POS 2.2.1 HYGIÈNE DES BÂTIMENTS

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

	si un problème survient?	S'applique	Importance	
	produit, les membres du personnel responsables les mesures correctives suivantes.	à la ferme	importantes	
	Si la POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1) :			
	a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou			
	 toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou 			
	 des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès, 			
1	le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'indiquer dans le Registre d'incidents (R-2).		Obligatoire	
	Exemples d'action corrective :			
	Développer et mettre en place une POS Hygiène des bâtiments (POS 2.2.1),			
	Former le personnel,			
	Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.			

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé

POS 2.2.2 ALTERNATIVE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Si une erreur se p	si un problème survient? produit, les membres du personnel responsables les mesures correctives suivantes.	S'applique à la ferme	Importance
	Si la POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2) :		
	a. n'a pas été développée ou est incomplète, ou		
	 toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement tel que prévu, ou 		
	 c. des produits chimiques sont gardés dans les aires d'alimentation ou dans des endroits où les porcs peuvent avoir accès, 		
1	Le gestionnaire du site ou les membres du personnel responsables doivent rectifier la déviation et l'enregistrer dans le Registre d'incidents (R-2).		Obligatoire
	Exemples d'action corrective :		
	Développer et mettre en place une POS Alternative de nettoyage des bâtiments (POS 2.2.2),		
	Former le personnel,		
	Nettoyer dès que la situation le permet, en tenant compte du bien-être animal et du cycle saisonnier.		

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-F	Registre d'hygiène et de nettoyage des bâtiments	Fortement recommandé



POS 4.2 EAU MÉDICAMENTEUSE

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-T	Registre des traitements	
R-X	Registre de calibration	
R-1	Registre de vérification	Obligatoire
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



	Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, les personnes responsables doivent prendre les actions correctives suivantes :	S'applique à la ferme	Importance	
1	Identifier les animaux qui sont touchés, les isoler et les garder à la ferme jusqu'à la fin de la période de retrait, le cas échéant.			
2	Consulter le vétérinaire détenteur d'un droit de pratique pour déterminer la période de retrait appropriée et aviser les autres parties concernées (tels que l'agence de commercialisation, l'abattoir [tel qu'exigé], le gestionnaire du site, d'autres acheteurs).			
3	Décrire comment éliminer les aliments contaminés : (Par exemple, appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux, si nécessaire ou transférer l'aliment à un autre stade de production où il ne présente pas de risque de résidus conformément aux instructions du vétérinaire.)		Obligatoire	
4	Purger le système d'alimentation, si nécessaire. (Si possible, utilisez un aliment non médicamenteux pour purger les conduites. Sinon, purger le système d'alimentation avec du maïs (ou un autre grain) selon un protocole validé et/ou selon les instructions du vétérinaire)). Appliquer la période de retrait appropriée à tous les porcs nourris avec des aliments médicamenteux.		Obligatorie	
5	Préciser la nature de la déviation, par exemple : a. Le médicament et/ou le dosage sont différents de ce qui est inscrit sur l'étiquette du fabricant ou l'ordonnance du vétérinaire (limites critiques). b. Les aliments ont été distribués au mauvais groupe de porcs.			
6	Documenter l'erreur en complétant le Registre d'incidents (R-2) et précisez le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.			
7	Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé	

Mineure : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
Majeure (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
Critique : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

	Les personnes responsables doivent effectuer les mesures de vérification suivantes : Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.	S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier le Registre des rations utilisées à la ferme (R-R) et le Registre de séquençage mélange et distribution des aliments (R-S) au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis.		
2	Réviser la POS Distribution des aliments (POS 4.5) au moins une fois par année, ou lorsqu'il y a un changement dans l'équipement de manutention des aliments ou au niveau de la gestion qui pourrait affecter la POS.		Obligatoire
3	Observer le travail des personnes responsables de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.		
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.		

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	Obligatoire
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



	sser lorsqu'un problème survient? r est décelée, la personne responsable doit prendre tives suivantes :	S'applique à la ferme	Importance
les actions correct	Si la POS Aiguilles et injections (POS 5.2): a. n'a pas été développée ou est incomplète, b. toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en place adéquatement comme prévu le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire au Registre d'incidents (R-2). Exemples d'action corrective: - Développer et mettre en oeuvre une POS Aiguilles et injections (POS 5.2). - Former le personnel. - S'assurer qu'une aiguille appropriée est utilisée (p. ex.: détectable, etc.). - S'assurer que les techniques d'injection sont appropriées afin de réduire le risque d'abcès		Obligatoire

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire



POS 5.3 GESTION DU RISQUE ASSOCIÉ AUX AIGUILLES BRISÉES

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	
R-G	Manifeste porcin	
R-M	Registre des mortalités	
R-T	Registre des traitements	
R-1	Registre de vérification	Obligatoire
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



	Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :	S'applique à la ferme	Importance
1	Si nécessaire, identifier les porcs et les isoler sur le site jusqu'à ce que la période de retrait soit terminée.		
2	Informer le gestionnaire du site.		
3	Consulter le vétérinaire, le cas échéant.		Obligatoire
4	Mettre les actions correctives en place.		
5	Remplir le Registre d'incidents (R-2) et préciser le moment où des actions correctives convenables ont été mises en œuvre.		
6	Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé

DEGRÉS DE NON-CONFORMITÉ POUR LE POINT DE CONTRÔLE CRITIQUE (PCC)

Mineure : L'action corrective doit être mise en place dans les 60 jours.
Majeure (avant l'expédition des porcs) : L'action corrective doit être mise en place dans les 30 jours.
Critique : L'action corrective doit être mise en place dans les 24 heures.

MESURES DE VÉRIFICATION

	La personne responsable doit effectuer les mesures de vérification suivantes : Une personne formée en vertu du programme PorcSALUBRITÉ peut effectuer la vérification.	S'applique à la ferme	Importance
1	Vérifier les registres de traitement au moins une fois par année afin de s'assurer que les documents sont dûment remplis et que les taux d'inclusion des médicaments sont exacts.		
2	Vérifier si les périodes de retrait indiquées sur le Registre des traitements (R-T) correspondent à celles inscrites sur l'étiquette du fabricant ou sur l'ordonnance du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique à chaque année, lorsqu'il y a des changements au niveau de la gestion et/ou lorsque l'équipement est modifié.		Obligatoire
3	Observer le travail de la personne responsable de la POS pour s'assurer que la méthode suivie est conforme à la procédure écrite.		
4	Remplir, signer et inscrire la date au Registre de vérification (R-1) chaque année.		

Nom du registre		Importance
R-B	Registre de formation	
R-G	Manifeste porcin	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	
R-R	Registre des rations utilisées à la ferme	
R-S	Registre de séquençage, mélange et distribution des aliments	
R-T	Registre des traitements	Obligatoire
R-1	Registre de vérification	
R-2	Registre d'incidents, le cas échéant	
R-3	Demandes d'actions correctives, le cas échéant	
R-4	Registre de surveillance	
	Ordonnances vétérinaire, le cas échéant	
R-U	Liste de contacts d'urgence	Fortement recommandé



POS 6.1.1 GESTION DE LA VERMINE – FIRME EXTERNE

		S'applique à la ferme	Importance
Mes	ures de prévention de la vermine (À L'USAGE EXCLUSIF DE L'ÉLEVEUR)		
6	Mettre en place des mesures pour prévenir l'entrée d'oiseaux et d'autres animaux sauvages dans les bâtiments, la section moulange et les aires d'entreposage des aliments:		Obligatoire
7	Se débarrasser des rongeurs piégés de manière adéquate.		
8	Prendre les mesures nécessaires pour éviter l'entrée et la prolifération de la vermine.		
9	Enlever tout aliment déversé près de la moulange ou des silos de moulée.		Fortement recommandé
10	Éliminer régulièrement les déchets, l'équipement, le foin, la paille ou tous autres objets déposés à proximité des murs extérieurs des bâtiments.		
11	Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé

MESURES EN CAS DE DÉVIATION

Que doit-il se passer lorsqu'un problème survient? Lorsqu'une erreur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives suivantes alors que les porcs sont toujours à la ferme :		S'applique à la ferme	Importance
	Si la POS Gestion de la vermine:		
	a. n'a pas été développée ou est incomplète,		
	 toutes les mesures obligatoires n'ont pas été mises en oeuvre adéquatement tel que prévu, 		
1	le gestionnaire de site ou les membres du personnel responsables doivent remédier à la déviation et l'inscrire sur le Registre des incidents (R-2).		Obligatoire
	Exemples d'action corrective:		
	- Développer une POS Gestion de la vermine (firme externe (6.1.1) ou procédure interne (6.1.2)).		
	 S'assurer de faire le suivi des actions correctives émises par l'exterminateur. 		

Nom du registre	Nom du registre	
R-2	Registre d'incidents	Obligataira
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-E	Liste de vérification d'inspection des bâtiments	Fortement recommandé
R-J	Plan du réseau des pièges et des points d'appât	
R-K	Registre d'activités de la vermine	
	Rapport de l'exterminateur, le cas échéant	



Lorsqu'une erreu	passer lorsqu'un problème survient? Ir est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives ue les porcs sont toujours à la ferme :	S'applique à la ferme	Importance
	Si la POS Soin des porcs malades et blessés (POS 7.6) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en oeuvre et qu'un suivi soit fait.		
1	Si les membres du personnel ne sont pas capables de détecter les blessures, les animaux malades ou les vices de comportement, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés pour reconnaître ces situations.		Obligatoire
	Complétez le Registre des incidents (R-2).		

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	
R-4	Registre de surveillance	
R-P	Plan pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-T	Registre des traitements	
R-M	Registre des mortalités	
R-O	Registre des observations	Fortement recommandé



squ'une erre	passer lorsqu'un problème survient? ur est décelée, la personne responsable doit prendre les actions correctives que les porcs sont toujours à la ferme :	S'applique à la ferme	Importance
	Si la POS Pratiques d'élevage facultatives (POS 7.8) n'est pas disponible ou est incomplète, les membres du personnel responsables doivent s'assurer que la POS est développée et mise en oeuvre et qu'un suivi soit fait.		
1	Si les membres du personnel sont incapables d'effectuer les pratiques d'élevage facultatives sans avoir un impact négatif sur les porcs, le gestionnaire du site doit s'assurer que tous les employés soient formés à la mise en place de ces pratiques.		Obligatoire
	Complétez le Registre d'incidents (R-2).		

Nom du registre		Importance
R-2	Registre d'incidents	Obligatoire
R-4	Registre de surveillance	Obligatoire
R-B	Registre de formation	Obligatoire





	NIS:
Gestionnaire du site:	Personne responsable:
IDENTIFICATION DU VÉTÉRINAIRE DÉTENTEUR D'UN DRO Cette POS d'euthanasie a été mis au point en consult d'un droit de pratique avec qui une relation vétérina Nom du vétérinaire: PROTOCOLE	tation avec un vétérinaire détenteur

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
1	Le gestionnaire du site doit s'assurer que les personnes responsables d'appliquer ce protocole sont adéquatement formées		
	LISTE DES PERSONNES FORMÉES POUR EUTHANASIER DES PORCS Nom Stade de production	Obligatoire	Obligatoire
2	Entretien de l'équipement servant à l'euthanasie a. L'équipement utilisé pour euthanasier les porcs est nettoyé et entretenu après s'en être servi et avant d'être entreposé, de sorte qu'il soit en bon état de fonctionnement lorsqu'il devra être utilisé à nouveau.		Fortement recommandé
	b. Autres bonnes pratiques de production :		
3	Préparation à l'euthanasie a. Contenir les animaux qui devront être euthanasiés au besoin.		Fortement recommandé

	à la ferme	Importance
e d'entraîner de la dou nanasier là où ils se tro és, poussés, forcés à so orsque le mouvement	uvent.	Obligatoire
c. Autres bonnes pratiques de production :		
		Fortement recommandé
ale ¹ rechange ²	sie de	Obligatoire
adéquate. change peuvent être la mêr	me. kg	
r all (nasie d'euthanas rechange² à tige arme à feu	nasie d'euthanasie de rechange² à tige arme à feu Ir les méthodes d'euthanasie pour adéquate. change peuvent être la même. corcs d'un poids de >/=120 kg

	Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
	b. Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé
5	Confirmation de l'insensibilité a. Évaluer l'insensibilité du porc tout de suite après l'utilisation de la méthode d'euthanasie. i. Méthodes utilisées pour évaluer l'insensibilité : (Exemples : réflexe du nerf cornéen (toucher l'œil), piqûre sur le nez, observation de contraction musculaire suivie de pagayage, absence de respiration, n'essaie pas de se lever.)		Obligatoire
	 b. Si le porc présente des signes de retour de la sensibilité, réappliquer immédiatement la mesure d'euthanasie principale ou la mesure de rechange et confirmer l'insensibilité. Si le porc est toujours vivant, mais insensible, attendre que la mort survienne ou appliquer une méthode secondaire (p. ex., saignée ou décérébration) pour confirmer le décès avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place. i. Méthode secondaire utilisée : 		
	c. Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé
6	Confirmation du décès Confirmer le décès dans les cinq minutes après avoir confirmé l'insensibilité, et avant de déplacer le porc ou de le laisser sur place. Pour confirmer le décès, tous les indices suivants doivent être présents: i. Pupilles fixes et dilatées. ii. Insensible (consulter les méthodes pour confirmer l'insensibilité). iii. Absence de mouvement. iv. Absence de respiration.		Obligatoire

Le personnel responsable doit suivre ce protocole chaque fois qu'un porc est euthanasié.	S'applique à la ferme	Importance
b. Documentez les porcs euthanasiés dans le Registre des mortalités (R-M).		Obligatoire
c. Autres bonnes pratiques de production :		Fortement recommandé

Nom du registre		Importance
R-M	Registre des mortalités	Obligatoire



POS 9.2 BIEN-ÊTRE DANS LE TRANSPORT

Vous pouvez utiliser cette procédure opérationnelle standardisée (POS) comme modèle. Si vous développez votre propre version, elle doit comprendre toutes les exigences.		NIS :	
Gestionnaire du site :	Personne responsable :		

PROTOCOLE

Cette POS doit comprendre les exigences suivantes.

Les personnes responsables doivent être formées et suivre ce protocole lors de chaque transport d'animaux.	S'applique à la ferme	Importance
1. Évaluation de l'aptitude au transport		
(Consultez la fiche de renseignements F-19 Aptitude au transport).		
 a. Les personnes affectées au processus du transport des animaux incluant la planification, le chargement, le transport et le déchargement doivent respecter le Règlement sur la santé des animaux. 		
 b. S'assurer que le chargement et le déchargement des porcs est effectué par des personnes compétentes seulement. 		Obligatoire
c. L'évaluation de l'aptitude au transport :		
i. S'assurer que les porcs qui sont inaptes ne sont pas chargés.ii. Identifier quand et comment les porcs fragilisés peuvent être expédiés.		
2. Mélange des animaux		
Les porcs qui ne sont pas compatibles ne doivent pas être mélangés.		Obligatoire
3. Litière convenable au transport		
Le véhicule ou la remorque contient de la litière convenable aux conditions météorologiques et à l'âge des porcs (particulièrement important pour les porcs nouvellement sevrés).		Obligatoire
Autres bonnes pratiques de production :		